

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 06 mai 2026

Mercredi 06 mai 2026 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre CHOUVY, Maire.

Présents : M. CHOUVY Pierre, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme PERRAUDIN Nathalie, Mme MELESVILLE Marie, M. PERRAUDIN Jean-François, M. COUPERIER Lilian, M. THOMAS Patrick, M. VALLEIX Denis et M. CHAPUIS Eric.

Pouvoir: de Mme FOURNET-FAYAS Noëlle à M. CHAPUIS Eric

Secrétaire de séance : Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 22 avril 2026 :

Monsieur Pierre CHOUVY, Maire, présente le Procès-Verbal du Conseil du 22 avril 2026, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Rue Martagère à sens unique :

Suite à la visite de la Commission Sécurité le 29 avril 2026, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il serait plus simple de la laisser à double sens et d'améliorer la signalétique en refaisant le marquage au sol pour matérialiser les priorités à droite.

3. Projet de contrat SEMERAP pour balayage :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat avec la SEMERAP pour 2027. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter l'approbation de ce projet jusqu'à l'obtention d'un devis de la part de la commune de Chauriat pour l'utilisation de leur balayeuse.

4. Organisation des clés :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de parfaire la gestion des clés. Le recensement du nombre de portes à équiper va démarrer au plus tôt. Le secrétaire de Mairie a été désigné à l'unanimité comme gardien des clés, un tableau de suivi des emprunts va être créé en conséquence.

5. Adhésion de Beauregard-l'Évêque au SIAREC :

Monsieur le Maire précise que la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE (par délibération du 10 décembre 2025) a demandé son adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 1er janvier 2026.

Les membres du Comité Syndical du SIAREC, lors de la réunion du 19 février 2026, ont approuvé cette adhésion et validé la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts en intégrant la commune de BEAUREGARD L'EVEQUE en compétence Assainissement Collectif. Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres du SIAREC, doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver la demande d'adhésion de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE au SIAREC à compter du 1er janvier 2027 et la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts.

6. Désignation d'un 6e délégué CAO :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un sixième délégué pour la Commission finances et Appel d'Offres, mettant ainsi à jour ces membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et finances, celle-ci devant être composée de 3 titulaires et de 3 suppléants. Le Maire est président de droit de la commission.

Les personnes suivantes sont élues à l'unanimité :

Titulaires : Pierre CHOUVY, Brigitte HUGUET et Catherine VILLENEUVE

Suppléants : Lilian COUPERIER, Éric CHAPUIS et Patrick THOMAS

7. Désignation référents Ambroisie :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer des référents Stop Ambroisie, il propose que ces référents soient :

Titulaire : Pierre CHOUVY

Suppléant : Patrick THOMAS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

8. Désigner la commission de contrôle CCID :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Il propose les 24 personnes suivantes :

COUPERIER Lilian, VILLENEUVE Catherine, CHAPUIS Éric, HUGUET Brigitte, VALLEIX Denis, COUPERIER Julie, BANVILLET Cécile, BOUCHAUDY Éric, CHALARD Bernard, DAL MORO Jean-Paul, DUTHEIL Bernadette, DESSITE Liliane, WARNIER Jean-François, BOREL Jean-Christophe, CHIGROS Christiane, ROCHE Denis, BASTET Yvonne, TRAJNA Monique, CHALARD Alice, COGNERAS Yves, BLANC Adrienne, SOUBEYROUX Nathalie, LUCARD Jean-Philippe et DOUSSON François.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire

9. Désigner les délégués pour la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire demande la désignation des délégués pour la commission de contrôle des listes électorales. Le Conseil Municipal décide de reporter cette désignation au prochain Conseil Municipal afin de se renseigner car le nombre à désigner n'est pas clair.

10. Acceptation du devis pour l'étude de sol du terrain BONNET :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au projet de vente de la parcelle B1572 de l'Impasse du puits, un devis a été demandé à l'entreprise Alpha BTP afin de procéder à une étude de sol.

Le montant de la prestation s'élève à 870€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- de charger Monsieur Le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

11. Questions diverses :

Aire de jeux : suite à la demande des utilisateurs, un ban a été installé à proximité du jeu pour enfants, la fixation au sol restant à effectuer

Jean-François PERRAUDIN s'engage à se renseigner au sujet de l'établissement d'un plan de sauvegarde.

Suite à la proposition du SBA de nous fournir des bacs de compost dans le cadre d'un projet de tri au cimetière, Nathalie PERRAUDIN va s'occuper du contact avec le SBA pour s'informer des conditions.

Travaux à l'ancienne école : l'appartement pourra être loué au 1^{er} juillet. Pour pouvoir facturer les charges au locataire, il faut faire mettre un compteur d'énergie sur la pompe à chaleur.

La séance a été levée à 21h20

La secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Pierre CHOUVY

